



Exemplaire d'Etat des Lieux non remis pour signature

Par **Vove**, le **07/09/2023** à **17:25**

Bonjour,

Cela fait 1 mois que j'ai emménager dans une colocation. Et le jour de mon enmenagement, un prestataire de l'agence est venu réaliser l'etat des lieux, pendant laquel on constate l'État du logement, et certains petit soucis. Ce prestataire prend plusieurs photos. À la fin je demande à voir l'exemplaire de l'État des Lieux pour constater et signer, mais on me dit qu'il vont me l'envoyer plus tard dans la journée. Moi, ayant pour ainsi dire décidé de déménagé le même jour, était déjà venu avec mes valises, j'ai donc emenager ce jour là.

Le jour même j'envoie un sms au prestataire pour lui demander ou cela en été, je reçois une réponse le lendemain me disant que j'allais le recevoir la semaine prochaine (!!). J'attend donc quelques jours, et toujours rien, cela fait un mois que je relance le bailleur, et ces derniers me répondent toujours qu'ils attendent ce document de leur prestataire.

Quels sont les recours légaux à ma disposition, sachant que cet état des lieux ma été facturé au titre des honoraire de l'agence.

Par **Pierrepauljean**, le **07/09/2023** à **19:10**

bonjour

quelle est la nature de votre bail?

est ce un bail pour une chambre en meublé avec accès aux pièces communes?

si vous avez signé un bail, avez vous signé cet EDL d'entrée sur la tablette du prestataire?

Par **Vove**, le **07/09/2023** à **19:36**

C'est une colocation classique il me semble, pour du meublé oui.

On ne m'a même pas donné cette option, alors que j'ai expressément demandé à signer l'État des Lieux. On m'a seulement dit que j'allais recevoir cet annexe et le signer en ligne, (

sachant que j'ai signé mon bail en ligne aussi)

Par **janus2fr**, le **07/09/2023 à 20:45**

Bonjour,

Le problème, c'est que sans état des lieux signé des 2 parties, vous êtes réputé avoir reçu le logement en parfait état et toute dégradation constatée lors de votre départ vous sera imputable, même si elle existait déjà.

Par **Vove**, le **07/09/2023 à 20:54**

Ils refusent de me donner l'annexe de l'État des Lieux alors que je le réclame... Je n'ai jamais voulu ne pas signer l'État des Lieux. En quoi je suis fautif? D'ailleurs comme je suis en colocation, des état des lieux se sont passé peut de temps avant et après mon arrivée, documentés, je ne peux pas contester?

Par **Pierrepauljean**, le **07/09/2023 à 20:59**

quand vous dites colocation, que voulez vous dire?

s'agit il d'un bail unique avec plusieurs noms?

Par **Vove**, le **07/09/2023 à 21:08**

Non le bail est seulement à mon nom. Le bail concerne le logement (la superficie totale est renseignée, mais il y a aussi l'inscription de la chambre dans lequel je suis)

Par **Pierrepauljean**, le **07/09/2023 à 21:21**

il s'agit donc d'un bail pour une chambre dans un logement dans lequel un autre locataire est aussi titulaire d'un bail pour une chambre